

Interrogation de TD de comptabilité générale I

Une société de commercialisation de produits agro-alimentaire présente le bilan suivant :

Bilan au 02/06/2012

ACTIF		PASSIF	
N° de cpt Intitulé du compte	Montant	N° de cpt Intitulé du compte	Montant
Actifs non courants		Capitaux Propres	
215 Installations techniques, matériels et outillages industriels	88.000	101 Capital social	445.000
2184 Mobilier de bureau	72.000	Passifs courants	
Actifs courants		401 Fournisseurs de stocks et services	
30 Stocks de marchandises	220.000		
512 Banques comptes courants	100.000		
53 Caisse			
TOTAL		TOTAL	

Complétez ce bilan sans le reproduire, en sachant que 1/4 des M/ses ont été achetées à crédit.

07/06 Achat de matériel de transport à crédit 200.000 DA

15/06 Retire $\frac{3}{4}$ des avoirs en caisse pour les déposés en banque.

22/06 Règle la moitié des dettes fournisseurs de stocks et services par chèque bancaire.

T.A.F

1. Enregistrer ces opérations dans les comptes schématiques (T) et calculer le solde pour chacun des comptes ;
2. Dresser le bilan de cette société au 22/06 ;

L'entreprise « α » de commercialisation de produits alimentaires présente le bilan suivant :

Bilan au 02/01/2017

ACTIF			PASSIF		
N°cpt	Libellés	Montants	N° cpt	Libellés	Montants
	Actifs non courant			Capitaux propres :	
2081	Fonds de commerce	200.000	101	Fonds d'exploitation	1.600.000
2182	Matériel de transport	400.000			
	Actifs courant			Passif courant :	
30	Stocks de M/ses	800.000		F/rs de stocks
411	Clients	35.000	4013		
512	Banque C. C.	500.000			
53	Caisse			
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

Complétez ce bilan en sachant que $\frac{1}{2}$ des M/ses ont été achetées à crédit.

Durant le mois janvier elle réalise les opérations suivantes :

- 06/01 Achat de mobiliers de bureau, montant 40.000 DA, réglé la moitié par chèque bancaire, le reste dans une quinzaine de jours (facture n° 7657, chèque bancaire n° 654);
- 12/01 Les clients règlent en espèces $\frac{1}{5}$ de leurs dettes (bon de caisse n° E 02) ;
- 15/01 Règlement par chèque bancaire la $\frac{1}{2}$ des dettes fournisseurs de stocks (chèque bancaire n° 656) ;
- 18/01 Règlement en espèce du reliquat (somme encore à payer) de la facture n°7657 (bon de caisse n° S 06).

T.A.F

- Enregistrer ces opérations dans les comptes T, puis arrêter les ;
- Etablir le bilan final de cette entreprise au 18/01.

Exercice :

La comptabilité de l'entreprise commerciale "Tizi-mat" présente les comptes suivants, au 1^{er} janvier de l'année 2018 :

Avoirs en banque : 203.400 DA, caisse : 12.600 DA, capital : 3.631.400 DA, emprunt bancaire: 330.000 DA, fournisseur de stock : 265.500 DA, matériel de transport : 3.600.000 DA dont $\frac{1}{4}$ est à crédit, stock de marchandises : 90.000 DA, Client : 287.200 DA, fonds de commerce ?

- a) *Retrouver la somme manquante et présenter le bilan de l'entreprise au 1^{er} janvier 2008.*
b) *Enregistrer les opérations du mois de janvier dans le journal de l'entreprise*

02/01 : Achat d'un véhicule payé par chèque bancaire n°19A/36. Montant : 100.000 DA.

05/01 : Achat d'un véhicule personnel, facturé à 61.200 DA (règlement par chèque bancaire).

08/01 : Acquisition d'un matériel de bureau d'un montant de 90.000 DA dont $\frac{1}{3}$ payé par chèque et le reste du règlement interviendra avant la fin de l'exercice.

09/01 : Le propriétaire fait un apport de 4.000.000 DA, qu'il dépose en banque.

11/01 : Restitution de la somme retirée le 05/01 (Bon de caisse N°0365).

13/01 : Acquisition d'un terrain d'une valeur de 9.200.000 DA. Cette acquisition est financée partiellement par un emprunt bancaire de 6.800.000 DA, alors que le reste est payé au comptant (chèque n°B340).

16/01 : Constatation et règlement par caisse de :

Frais de publicité, (Bon n° C10).....	1.200 DA
Téléphone et internet, (Bon n° C11).....	5.580 DA
Quittance d'électricité et gaz (bon de caisse n°13).....	7.846 DA
Entretien de son véhicule personnel.....	30.000 DA

20/01 : Retrait de 60.000 DA de la banque pour alimenter la caisse (virement n°07).

23/01 : Achat d'une photocopieuse au prix de 81.000 (facture A38) dont 10% est réglé immédiatement en espèces (bon de caisse n°23), 50% par chèque et le reste est payable dans 20 jours.

- c) *Déterminer le résultat des opérations de janvier par le biais du bilan et des comptes de gestion.*

L'entreprise commerciale SASSI débute son exercice comptable, au 01/01/2002, avec la situation suivante :

C/4013	Fournisseurs de stock	188.000 DA	C/512	Compte bancaire	867.000 DA
C/2131	Local commercial	3.912.000 DA	C/2184	Mobiliers de bureau	551.000 DA
C/53	Espèces en caisse	142.000 DA	C/300	Stock de marchandises	117.340 DA
C/164	Emprunt bancaire	260.000 DA	C/4016	Fournisseurs de services	860 DA
C/2182	Matériels de transport	700.090 DA	C/411	Clients	83.530 DA
C/21832	Matériels informatiques	76.000 DA	C/3227	Fournitures de bureau	4.320 DA

Sachant que :

- Le compte collectif fournisseurs de stocks est composé des dettes suivantes : 86.000 DA dues au fournisseur **HAKIM-Pro (C/4013.01)** et 102.000 DA dues à **ISSOUD (C/4013.02)** ;
- Le compte collectif clients est composé de : 6.530 DA créances détenues sur **KACEM (C/411.01)** et 77.000 DA détenues sur **LAYOUNE (C/411.01)**.

Durant le même mois, elle a réalisé les opérations ci-après :

- 04/01 : Achat d'un véhicule utilitaire au prix de 336.000 DA, par chèque bancaire n° 0015.
- 05/01 : Règlement par caisse (Bon n°021) au fournisseur ISSOUD sa facture n°006, relative à 4.800 DA de marchandises achetée le mois passé.
- 06/01 : Paiement, par caisse, 33.000 DA de frais d'assurance automobile (B-C n°022).
- 08/01 : Achat d'un ordinateur au prix de 58.000 DA : 50% payés par caisse (B-C n°023), le reste payable dans un délai de 20 jours (Facture n° 007).
- 10/01 : Encaissement la somme de 6.530 DA du client KACEM pour règlement de ses dettes, (B-C n°024).
- 13/01 : Alimentation de la caisse par le retrait de 35.000 DA du compte bancaire, (B-C n°025).
- 17/01 : Réception chèque bancaire N° L-73 venant du client LAYOUNE, au titre du règlement de la totalité de sa dette.
- 18/01 : Règlement, par chèque BNA N°0016, d'une annonce publicitaire dans un quotidien national 4.200 DA.
- 19/01 : Envoie, au fournisseur HAKIM-Pro, chèque bancaire N°0017, portant règlement de la moitié de la somme due.
- 22/01 : Pour ses besoins, SASSI retire provisoirement 200.000 DA du Compte bancaire de son commerce (chèque N° 0018).
- 25/01 : Encaissement de 40.000 DA, en tant que montant du loyer du locataire HAMZA (B-C n° 026).
- 28/01 : Paiement par chèque bancaire N° 0019 le reliquat de l'opération du 08/01/02.
- 30/01 : SASSI restitue la moitié de la somme retirée précédemment du compte bancaire de son entreprise.

T.A.F :

- 1) Présenter bilan initial de l'entreprise
- 2) Passer les opérations au journal

Établir le compte banque suivant le tracé à colonnes mariées avec soldes

Enregistrez les opérations suivantes dans le journal de l'Entreprise de Mr SASSI :

- 04/01 : Achat d'un véhicule utilitaire au prix de 336.000 DA, par chèque bancaire n° 0015.
- 05/01 : Règlement par caisse (Bon n°021) au fournisseur ISSOUD sa facture n°006, relative à 4.800 DA de marchandises achetée le mois passé.
- 06/01 : Constatation et règlement par Chèque bancaire de 33.000 DA de frais de publicité (B-C n°022).
- 08/01 : Acquisition d'un ordinateur au prix de 58.000 DA, payés par caisse (B-C n° 023).
- 10/01 : Encaissement la somme de 6.530 DA du client KACEM pour règlement de ses dettes qui s'élèvent à 6.530 (B-C n°024).
- 13/01 : Alimentation de la caisse par le retrait de 35.000 DA du compte bancaire, (B-C n°025).
- 17/01 : Réception chèque bancaire N° L-73 venant du client LAYOUNE, au titre du règlement de la totalité de sa dette s'élevant à 77.000.
- 19/01 : Envoie, au fournisseur HAKIM-Pro, chèque bancaire N°0017 de 43.000 DA, portant règlement de la moitié de la somme due.
- 22/01 : Pour ses besoins, SASSI retire provisoirement 200.000 DA du Compte bancaire de son commerce (chèque N° 0018).
- 30/01 : SASSI restitue la moitié de la somme retirée précédemment du compte bancaire de son entreprise

Enregistrez les opérations suivantes dans le journal de l'Entreprise de Mr SASSI :

- 04/01 : Achat d'un véhicule utilitaire au prix de 336.000 DA, par chèque bancaire n° 0015.
- 05/01 : Règlement par caisse (Bon n°021) au fournisseur ISSOUD sa facture n°006, relative à 4.800 DA de marchandises achetée le mois passé.
- 06/01 : Constatation et règlement par Chèque bancaire de 33.000 DA de frais de publicité (B-C n°022).
- 08/01 : Acquisition d'un ordinateur au prix de 58.000 DA, payés par caisse (B-C n° 023).
- 10/01 : Encaissement la somme de 6.530 DA du client KACEM pour règlement de ses dettes qui s'élèvent à 6.530 (B-C n°024).
- 13/01 : Alimentation de la caisse par le retrait de 35.000 DA du compte bancaire, (B-C n°025).
- 17/01 : Réception chèque bancaire N° L=73 venant du client LAYOUNE, au titre du règlement de la totalité de sa dette s'élevant à 77.000.
- 19/01 : Envoie, au fournisseur HAKIM-Pro, chèque bancaire N°0017 de 43.000 DA, portant règlement de la moitié de la somme due.
- 22/01 : Pour ses besoins, SASSI retire provisoirement 200.000 DA du Compte bancaire de son commerce (chèque N° 0018).
- 30/01 : SASSI restitue la moitié de la somme retirée précédemment du compte bancaire de son entreprise

SUJET 01 (40 min)

Partie 01 : Établissez le compte « Caisse : 53 » de l'entreprise suivant le tracé classique puis procédez à sa réouverture au 01/02/2009.

05/01/2009 : acquisition, contre espèces (solde initial de la caisse est de 240 000 DA), d'un fonds de commerce au prix de 200 000 DA.

08/01/2009 : achat d'un mobilier de bureau pour 150 000 DA (bon de caisse n° 29).

19/01/2009 : retrait de 58 000 DA de la banque pour alimenter la caisse.

21/01/2009 : achat de marchandise auprès de son fournisseur « Ariana-Box » pour une valeur de 20000 DA. Le règlement se fera dans 2 mois.

22/01/2009 : M. Mohand emprunt auprès de la BADR 149 000 DA qu'il dépose dans son compte bancaire.

25/01/2009 : vente d'un lot de marchandises à 167 000 DA. Le règlement de $\frac{1}{2}$ est effectué par chèque bancaire et le reste par caisse.

28/01/2009 : acquisition de mobiliers de bureau à 45 000 DA. Le règlement de $\frac{1}{3}$ par caisse et le reste est crédit

30/01/2009 : Règlement du fournisseur « Ariana-Box » par chèque bancaire N° 078Sa23.

Partie 02 : Définissez puis situez le rôle de la comptabilité au sein d'une entreprise.

Sujet 02 (40 min)

Au 01/01/2009, M. ABADOU a créé son entreprise commerciale « TILMA », spécialisée dans l'achat et vente d'équipements de bureau, avec le patrimoine suivant :

Fonds de commerce : 375.000	Bâtiment : 777.000	Terrain : 415.000
Matériel et outillage : 380.000	Matériel de transport : 990.000	Caisse : 322.000
Banque.C.C : 550.000	Matériel de bureau- destiné aux besoins de l'entreprise : 96.000 dont $\frac{1}{4}$ est acquis à crédit.	Stock de matériel de bureau : 710.000 DA dont 300.000 à crédit

- 1- Déterminez le fonds d'exploitation puis établissez le bilan d'ouverture de l'entreprise ?
- 2- Quelle est la différence entre la clientèle et les créances clients ?
- 3- Comment s'obtient le résultat par l'approche du bilan et celle de gestion ?

L'entreprise commerciale SASSI débute son exercice comptable, au 01/01/2002, avec la situation suivante :

C/4013	Fournisseurs de stock	188.000 DA	C/512	Compte bancaire	867.000 DA
C/2131	Local commercial	3.912.000 DA	C/2184	Mobiliers de bureau	551.000 DA
C/53	Espèces en caisse	142.000 DA	C/300	Stock de marchandises	117.340 DA
C/164	Emprunt bancaire	260.000 DA	C/4016	Fournisseurs de services	860 DA
C/2182	Matériels de transport	700.090 DA	C/411	Clients	83.530 DA
C/21832	Matériels informatiques	76.000 DA	C/3227	Fournitures de bureau	4.320 DA

Sachant que :

- Le compte collectif fournisseurs de stocks est composé des dettes suivantes : 86.000 DA dues au fournisseur **HAKIM-Pro (C/4013.01)** et 102.000 DA dues à **ISSOUD (C/4013.02)** ;
- Le compte collectif clients est composé de : 6.530 DA créances détenues sur **KACEM (C/411.01)** et 77.000 DA détenues sur **LAYOUNE (C/411.01)**.

TAF : Après avoir établi le bilan de l'Entreprise, procédez à son report dans le journal de l'entreprise